

**REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VERNAIS
SEANCE DU 07 FEVRIER 2019**

Date de la convocation 28 janvier 2019 Date d'affichage 28/01/2019	L'an deux mil dix-neuf et le sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de M. BOULIC Philippe, Maire.
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10 Présents : 08 Votants : 10 Pouvoirs : 02	<u>Présents</u> : M BOULIC Philippe, Maire, M. Gérard VERRIEST, M. DELOFFRE Gérard, Mme Christine POSEZ, Mme Judith LANEURIT, M. David AMAR, Mme Anne-Marie PRESTES, Mme BOURDIN Stéphanie. <u>Absents</u> : M. Barry HORTON, M. Fabien VANEL, <u>Pouvoir de</u> : Barry HORTON à Gérard VERRIEST Fabien VANEL à Philippe BOULIC A été nommée secrétaire : Mme Judith LANEURIT

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal :
➤ le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

66 - Choix de l'architecte pour Eglise Notre Dame

Suite à la commission de la CAO qui s'est réunie le 04 décembre 2018, il a été décidé que le cabinet d'architecture « Richard DUPLAT » de Saint Cyr Sur Loire serait chargé de la mission de maîtrise d'œuvre (avec une tranche ferme du diagnostic avec étude d'évaluation – étude de faisabilité avec estimation des travaux)
La répartition des honoraires est définie de la manière suivante :

PHASE A - TRANCHE FERME : Diagnostic – Etude d'évaluation

Architecte du Patrimoine 4 115,00 €

Economiste du Patrimoine* 2 000,00 €

Montant H.T. de l'étude PHASE A – Diagnostic 6 115,00 €

TVA 20 % 1 223,00 €

Montant T.T.C. de l'étude PHASE A – Diagnostic 7 338,00 €

* : Groupement conjoint et solidaire, paiement direct par le Maître d'Ouvrage, après approbation du devis produit, sur présentation de factures visées par l'architecte.

Les relevés sur place avec mise au net des plans sont compris dans la présente proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide le choix du cabinet d'architecture évoqué ci-dessus,
- Adopte la répartition des honoraires,
- Autorise le maire à demander toute subvention relative à ce projet et à signer tout document nécessaire.

Considérant le fait que les honoraires éligibles à des aides publiques s'élèvent à 6 115€ HT, le maire propose d'en faire la demande pour le projet de mission de maîtrise d'œuvre de Vernais –

Monsieur le Maire fait part de son souhait de déposer un dossier auprès :

- De l'Etat, Direction régionale des Affaires Culturelles, afin de solliciter une subvention concernant ce projet de projet de mission de maîtrise d'œuvre de Vernais.

Le plan de financement global sera le suivant :

- Subvention DRAC : 50% sur 6115 € soit 3057.50€ Hors Taxes.
- Autofinancement communal et Emprunt : 3057.50€ Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte le projet évoqué ci-dessus
- Adopte le plan de financement
- Autorise le maire à demander toute subvention relative à ce projet et à signer tout document nécessaire.

67 - Dossier statue église

Le maire informe que suite au devis effectué pour la conservation et la restauration des 2 statues en bois polychrome du XVII^e siècle, la commune peut déposer une nouvelle candidature au concours ARC-Nucléart/2019 qui pourrait subventionner ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide ce projet,
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire.

Courriers reçus

Le maire donne lecture du courrier émanant de :

- M. Romazzotti concernant le pont « passage » à la Croix Saint Marc : une demande d'expertises a été déposée auprès de Cher Ingénierie des Territoires qui a toute compétence en la matière.
- 30 millions d'amis pour l'interdiction des animaux dans les cirques ; après avoir voté, le conseil municipal décide à la majorité des présents (3 votes contre et une abstention) de ne pas s'opposer à la présence des animaux dans les cirques.

68 - Demandes de subvention

Le maire informe qu'il a reçu les demandes de subventions suivantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de se prononcer comme suit :

<i>Organisme</i>	<i>Avis défavorable</i>	<i>Avis favorable, Montant attribué en 2019</i>	<i>Montant accordé EN 2018</i>
<i>AFSEP</i>	X		0 €
<i>FACILAVIE</i>	X		0€
<i>Bâtiment CFA de la Nièvre</i>		50€	
<i>ACCES AU DROIT</i>	X		0€
<i>Villes et Villages fleuris</i>		50€	50€
<i>Berry FM</i>	X		
<i>Vaincre la mucoviscidose</i>	X		0€

Devis fourniture porte des écuries

Le maire présente le devis de fourniture pour la réfection des portes de l'écurie communale qui s'élève à 303.16€ (hors peinture). Le conseil décide de valider à l'unanimité cet achat. La mise en œuvre sera assurée par l'agent technique communal.

Bilan activités du personnel

Le maire expose au conseil l'état récapitulatif des activités des agents municipaux en 2018. M Verriest évoque le « transfert possible de certaines tâches » au syndicat du Canal de Berry ; une étude des coûts pour ces prestations à la carte est nécessaire avant toute prise de décision.

Travaux prévus

Le maire présente les prévisions en termes de travaux à soumettre à la CDC Cœur de France :

- Bitumage de la route des Chapelats
- Réfection de l'aqueduc à la Croix Saint Marc

Autres propositions faites par le conseil municipal :

- Réfection de la route des Moussins- Chapelats
- Remise en état de la route de Nivelles

Des panneaux de signalisation (priorité) sont à l'étude pour la Chaume Nivelles.

Il en profite également pour exposer les modes de financement de la CDC et insiste sur le fait qu'il est nécessaire de prévoir des investissements éligibles aux compétences de la CDC pour bénéficier des financements.

Questions diverses

- ❖ Fontaine : le maire donne lecture de la réponse négative et catégorique de la DRAC pour son implantation dans le parc et propose une implantation soit dans le jardin de la Mairie soit proche du monument aux morts.
- ❖ Ateliers numériques : 14 personnes ont répondu positivement à l'enquête ; le programme va être finalisé et les cours auront lieu les 27 et 28 février à la salle des associations.
- ❖ Modification de la commission des chemins ; deux personnes sont ajoutées : Monsieur Gérard DELOFFRE et Madame Anne-Marie PRESTES.

Tour de Table

- ✚ Judith Laneurit :
 - Regrette le bitumage des berges du canal pour la bande de roulement du Canal à vélo
 - Soumet au Conseil municipal la nécessité d'acheter une batterie pour le tracteur. Le conseil valide cet achat.
- ✚ Gérard Verriest :
 - Il reste 40 mètres de chemins à déboiser au chemin de Grabout-Chireux ; en échange de cette prestation, M. Ribet propose, à titre privé, de récupérer le bois. Le conseil valide cet accord.
 - Au niveau du syndicat du canal de Berry :
 - Gemapi : pas de cotisation supplémentaire pour les communes.
 - Acquisition d'une parcelle de terrain privé par le syndicat pour le passage du « Canal à vélo ».
- ✚ Gérard Deloffre : fait part d'une demande par un administré d'installer des panneaux photovoltaïques sur un toit du bourg.
 - Il lui est rappelé la nécessité de déposer une déclaration préalable et de tenir compte de la covisibilité avec l'Eglise Notre Dame.

Petit rappel en matière d'urbanisme :

Principaux travaux ne nécessitant aucune formalité * <i>* ces travaux doivent cependant être conformes à la réglementation du POS de la zone concernée</i>	Principaux travaux soumis à une déclaration préalable * <i>* la déclaration préalable est obligatoire et permet de déclarer ses travaux qui ne nécessitent pas un permis de construire</i>	Principaux travaux soumis à une autorisation de permis de construire
Règle : pour les constructions < à 2m ²	Règle : pour les constructions de 2 à 20 m ² , pour les travaux modifiant l'aspect extérieur de ma façade	Règle : pour les constructions > à 20 m ²
Ma Maison - Changement à l'identique des fenêtres	Ma Maison - Réfection de toiture - Ravalement de façades - Véranda de moins de 20m ² - Antenne parabolique ou climatiseur - Ouverture d'une fenêtre ou porte fenêtre (hors changement de destination) - Ouverture de velux - Changement des volets - Changement des menuiseries (fenêtres, volets, portes,...) - Changement de destination sans travaux	Ma Maison - Construction d'une maison - Extension d'une maison de plus de 20m ² - Véranda de plus de 20 m ² - Travaux de changement de destination modifiant les structures porteuses ou la façade
Mon Jardin - Mur de soutènement - Terrasse de moins de 70 cm de hauteur	Mon Jardin - Abri de jardin ou garage de moins de 20 m ² - Préau de moins de 20 m ² - Mur et clôture (hors activités agricoles et forestières < à 1m60) - Terrasse de plus de 70 cm de haut.	Mon Jardin - Abri de jardin ou garage de plus de 20m ² - Préau de plus de 20 m ²
Ma Piscine - Piscine gonflable de moins de 10 m ² - Piscine gonflable de plus de 10 m ² installée moins de trois mois par an	Ma Piscine - Piscine inférieure ou égale à 100 m ² sans couverture ou couverture de sécurité - Piscine gonflable de plus de 10 m ² installée plus de trois mois par an	Ma Piscine - Piscine supérieure à 100m ² - Piscine avec couverture modulable de plus de 1m80 de hauteur ou couverture fixe
	Autres - Division d'une propriété - Panneaux solaires	

✚ Anne-Marie PRESTES :

- Bilan calme des locations de la salle
- Résultats des radars routiers
 - Réponse : suite à un dysfonctionnement de la machine, les données n'ont pu être enregistrées.

✚ Stéphanie BOURDIN :

- Peinture des portes des cabanons ; celle-ci va être effectuée.
- Achat de nouvelles chaises pour la salle : va demander un devis

✚ David Amar :

- Vitesse excessive aux Donnais
- Présence importante de chevreuils : la prudence est de mise.

La séance est levée à 21h00